

FICHE DE SYNTHÈSE - Pesticides

Territoire d'action GP5 : **Gouessant**

Station de qualité : **04168140**

AVAL DE LAMBALLE

Cours d'eau : **Gouessant**

Superficie du territoire d'action : 425 km²

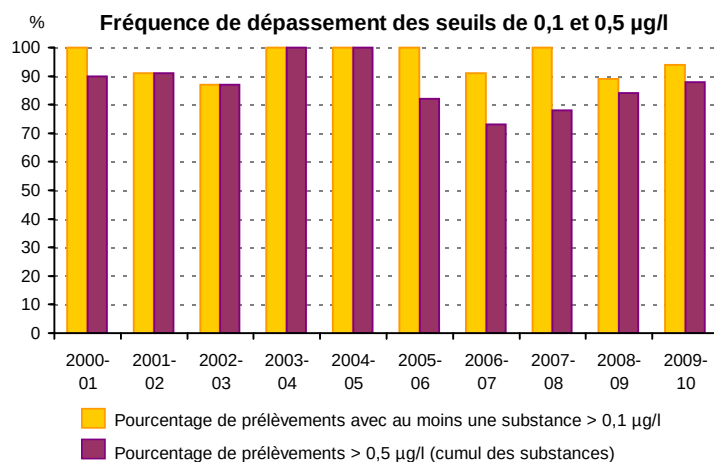
Superficie du bv du cours d'eau : 425 km²

Superficie du bv de la station : 241 km²

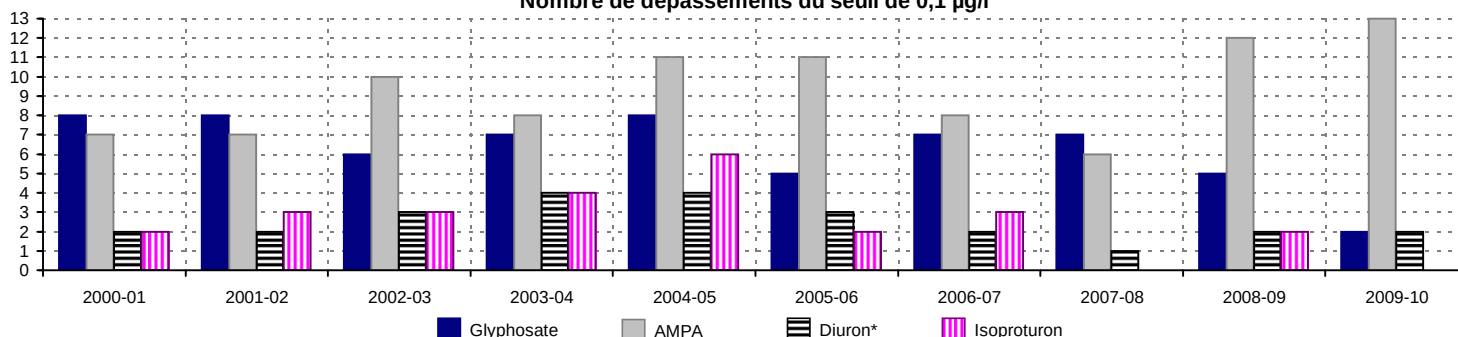
Sources de données : DREAL Bretagne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne (réseau CORPEP)

Synthèse interannuelle

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Nb total de substances recherchées	85	135	130	132	144	119	120	160	206	204
Nb total de substances quantifiées	22	31	24	32	39	26	34	34	54	43
Nb de prélèvements	10	11	15	10	11	11	11	9	19	17
Nb de plvts avec au moins une substance > 0,1 µg/l	10	10	13	10	11	11	10	9	17	16
Nb de plvts > 0,5 µg/l (cumul des substances)	9	10	13	10	11	9	8	7	16	15
Concentration cumulée maximale (µg/l)	3,32	9,17	6,26	6,69	7,59	3,64	4,24	3,68	4,09	4,93
Nb de substances cumulées	14	21	12	20	27	7	22	20	21	10



Nombre de dépassements du seuil de 0,1 µg/l



Substances de plus fortes concentrations d'oct. 2000 à sept. 2009

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
AMPA	101	89	80	3,5
Atrazine*	103	75	21	3,2
Isoproturon	101	55	25	2,8
Diuron*	101	75	23	2,66
Chlorprophame	33	16	13	2,48
Glyphosate	101	74	61	2,3
Atrazine déséthyl	102	60	6	1,5
Oxadiazon	99	51	30	1,3
Bentazone	74	13	2	1,2
Aminotriazole	72	27	15	0,9

Substances de plus fortes concentrations en 2009-2010

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
Chlorprophame	17	17	15	3,76
AMPA	17	13	13	2,06
Chloroaniline-3	17	9	5	0,527
Diuron*	17	15	2	0,503
Métazachlore	17	1	1	0,387
Glyphosate	17	3	2	0,3711
Chloroaniline-4	17	2	1	0,31
Foramsulfuron	17	1	1	0,309
Chlorpyrifos méthyl	17	1	1	0,212
Métolachlore*	17	2	2	0,163

• Le suivi des pesticides a été renforcé en 2009 dans le cadre du réseau CORPEP, avec une hausse significative de la diversité des substances recherchées (plus de 200 substances) et la réalisation de prélèvements bimensuels entre mars et septembre.

• Le pourcentage annuel de prélèvements dépassant le seuil de 0,5 µg/l en concentrations cumulées a toujours été supérieur à 70 % depuis 2000-2001. En 2009-2010, il est de 88 % et la plus forte concentration cumulée atteinte est 4,93 µg/l en mai avec 10 substances cumulées. La quasi-totalité des prélèvements réalisés au cours de la période étudiée présente au moins une substance quantifiée à plus de 0,1 µg/l. Près de 95 % des prélèvements sont ainsi concernés en 2009-2010.

• 43 molécules différentes ont été quantifiées au moins une fois en 2009-2010, avec un maximum de 26 dans un même échantillon prélevé en mai.

• Glyphosate / AMPA (métabolite du glyphosate) : Pour le glyphosate, les quantifications et les dépassements du seuil de 0,1 µg/l ont fortement diminué en 2009-2010. Seuls 2 dépassements ont été observés cette dernière année, avec une concentration maximale de 0,37 µg/l en septembre. Le maximum atteint sur la période étudiée remonte à juillet 2004 avec la mesure d'une concentration de 2,3 µg/l.

En revanche, pour l'AMPA, les dépassements des 0,1 µg/l restent très nombreux en 2009-2010 (76 % des prélèvements concernés), à l'image des années précédentes. Des concentrations très élevées ont pu être mesurées, les maxima atteints étant 2,06 µg/l en décembre pour l'année 2009-2010 et 3,5 µg/l en septembre 2003 pour la période.

• Diuron* : Les dépassements du seuil de 0,1 µg/l sont moins fréquents depuis 2004-2005. La fréquence annuelle de dépassement est de l'ordre de 10 % ces 3 dernières années (1 à 2 prélèvements concernés par an). Les maxima atteints sont 0,5 µg/l en août pour 2009-2010 et 2,66 µg/l en juin 2002 pour la période.

• Isoproturon : Comme en 2007-2008, aucun dépassement des 0,1 µg/l n'a été observé en 2009-2010. La plus forte concentration atteinte au cours de la période, d'une valeur de 2,8 µg/l, a été mesurée en février 2006.

• 9 autres substances ont été quantifiées à plus de 0,1 µg/l en 2009-2010 : 2 herbicides sélectifs du maïs (foramsulfuron et métolachlore*), 2 autres herbicides sélectifs (métazachlore et chlorprophame, avec une teneur très élevée de 3,76 µg/l en mai pour ce dernier), 1 herbicide de traitements généraux (triclopyr), 1 insecticide (chlorpyrifos méthyl) et 1 fongicide (propiconazole), ainsi que 2 métabolites de divers pesticides (chloroaniline-3 et chloroaniline-4).

30 substances ont également été quantifiées en deçà du seuil de 0,1 µg/l : 8 herbicides sélectifs du maïs et métabolite (dont l'atrazine*), 2 herbicides sélectifs des céréales, 5 autres herbicides sélectifs (dont l'hexazinone* et la terbutryne*), 3 herbicides de traitements généraux, 1 herbicide des zones non agricoles, 2 insecticides (dont l'imidaclopride*) et 9 fongicides.

• Comme les années passées, tant par la forte diversité de substances quantifiées que par les concentrations élevées mesurées, la contamination du bassin versant du Gouessant par les pesticides apparaît très importante, avec une origine mixte agricole et non agricole.

* Substance interdite d'utilisation ou soumise à des restrictions d'usage